



## Diminution de salaire sur un cdd

Par **Aiouaz**, le **29/01/2012** à **01:45**

Bonjour,

Je suis actuellement agent de propreté dans une entreprise de nettoyage ou j'ai un CDI et un CDD pour quelques remplacements.

Pour le CDI que j'ai signé, l'entreprise où je travail 2h30 ne peut plus couvrir les frais financiers. On me paye donc malgré cela ces deux heures et demi mais en même temps je les retrouvent déduit de mon CDD.

Y a-t-il une loi qui contredit cette pratique?

Merci d'avance pour votre aide,  
Cordialement.

Par **pat76**, le **29/01/2012** à **15:42**

Bonjour

Vous êtes en CDI à temps partiel dans l'entreprise?

Par **Aiouaz**, le **29/01/2012** à **20:38**

Oui, j'ai un CDI a temps partiel et en même temps un CDD pour quelques remplacements que j'effectue.

Par **pat76**, le **31/01/2012** à **12:26**

Bonjour

Alors l'employeur doit vous payer les heures que vous effectuez pour chaque contrat.

Je vous conseille de prendre vos contrat, vos bulletins de salaire et d'allez dans un premier temps faire vérifier tous les documents par l'inspection du travail.

Ensuite, en cas de litige, revenez sur le forum où nous vous indiquerons les démarches à effectuer pour faire valoir vos droits.